



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Jeudi 14 décembre 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY

Excusés : M. Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 9 novembre 2023 et de la Commission d'Appel du 1^{er} décembre 2023.

R1 Herbelin groupe C : L'ISLE SUR LE DOUBS : l'éducateur déclaré ne dispose pas du diplôme requis.

Retrait de 4 points au classement pour l'équipe de L'ISLE SUR LE DOUBS

(- 1 pt journée du 3/09 ; - 1 pt journée du 10/09 ; - 1 pt journée du 24/09 ; - 1 pt journée du 7/10)

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 9 novembre 2023.

R2 groupe D : ASFC BELFORT : aucun éducateur déclaré.

Retrait de 5 points au classement pour l'équipe de l'ASFC BELFORT

(- 1 pt journée du 3/09 ; - 1 pt journée du 10/09 ; - 1 pt journée du 24/09 ; - 1 pt journée du 7/10 ; - 1 pt journée du 14/10)

Match n° 25931340 : R3 groupe E : ST VIT 2 – JURA DOLOIS 3 du 5 novembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif du 2 décembre 2023.

La commission donne match perdu par pénalité au club de JURA DOLOIS 3 (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de ST VIT 2 (3 pts ; 0 but).

Match n° 25906600 R2 groupe A : NEVERS BANLAY – FC NEVERS du 9 décembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain.

Match n° 25907268 R2 groupe C : LEVIER – RIOZ/ETUZ/CUSSEY du 9 décembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain.

Le club de Rioz/Etuz/Cussey a envoyé un courrier d'explication à la commission sportive qui en prend note.

Match n° 26171650 : R1 Herbelin groupe B : JURA LACS FOOT – BRESSE JURA FOOT du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 16 décembre 2023 à 17h00 au stade municipal 1 à Orgelet.

Match n° 26171652 : R1 Herbelin groupe B : CHAMPAGNOLE – LONS LE SAUNIER du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 16 décembre 2023 à 18h00 au complexe sportif des Louaitaux 1 à Champagnole.

Match n° 26631027 : R3 groupe D : JURA LACS FOOT 2 – BRESSE JURA FOOT 2 du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 16 décembre 2023 à 19h00 au stade municipal 1 à Orgelet.

Match n° 26631009 : R3 groupe D : LONS LE SAUNIER 2 – TRIANGLE D'OR JURA du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 16 décembre 2023 à 19h00 au stade municipal 1 à Lons le Saunier.

1.2 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 27589794 : Coupe Bourgogne-Franche-Comté : MONTCEAU – CHALON du 9 décembre 2023
La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain.

Elle décide de reprogrammer le match le samedi 27 janvier 2024 à 18h00 au stade des Alouettes 1 à Montceau les Mines avec la possibilité de déplacer la rencontre sur le terrain synthétique en cas de terrain impraticable.

Match n° 27589950 : Coupe Bourgogne-Franche-Comté : 4 RIVIERES 70 – VAL D'AMOUR MONT S/S VAUDREY du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 16 décembre 2023 à 19h00 au stade communautaire à Dampierre sur Salon.

JEUNES

1.4 – CHAMPIONNATS

Match n° 25907653 : U17R1 groupe A : USC PARAY – ASPTT DIJON du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le dimanche 17 décembre 2023 à 10h30 au stade Centre Sportif Métropole 2 à St Apollinaire.
Le match retour du 14 avril 2024 se déroulera à Paray le Monial.

Match n° 25932207 : U16R1 : EXINCOURT – MACON UF du 17 décembre 2023

La commission prend connaissance l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 16 décembre 2023 à 15h00 au stade Jean Belver à Mâcon.
Le match retour du 12 mai 2024 se déroulera à Exincourt.

1.5 – 2 EME PHASE CHAMPIONNATS JEUNES

U14 R1

GROUPE ELITE	GROUPE PROMOTION A	GROUPE PROMOTION B	GROUPE PROMOTION C
MACON UF RACING BESANCON DIJON FCO FC SOCHAUX MONTBELIARD FC CHALON ASM BELFORT	SNID AFGP 58 GUEUGNON MONTCEAU FONTAINE LES DIJON ASPTT DIJON	JURA SUD LONS LE SAUNIER LOUHANS CUISEUX JURA DOLOIS IS/SELONGEY ST APOLLINAIRE	GRANDVILLARS EXINCOURT VALDAHON VERCEL VESOUL ST VIT GJ SUD HAUTE SAONE

U15 R1

GROUPE ELITE	GROUPE PROMOTION A	GROUPE PROMOTION B
ASPTT DIJON FC CHALON PONTARLIER DIJON FCO RACING BESANCON FC SOCHAUX MONTBELIARD	AJ AUXERRE FONTAINE D'OUCHE GUEUGNON MONTCEAU JURA DOLOIS LOUHANS CUISEUX	ASM BELFORT VALDAHON VERCEL GJ SUD HAUTE SAONE VESOUL GRAND BESANCON JURA SUD

U16 R2			
GROUPE ELITE	GROUPE PROMOTION A	GROUPE PROMOTION B	GROUPE PROMOTION C
STADE AUXERRE LOUHANS CUISEAUX BESANCON FOOT GJ SUD HAUTE SAONE FC NEVERS GRANDVILLARS	SENS VAUZELLES SNID PARON MARSANNAY BEAUNE	LONS LE SAUNIER JURA STAD' FC MACON LONGVIC FONTAINE D'OUCHE ST APOLLINAIRE	GJ RUDIPONTAIN BART NOIDANAIS FRANCHEVELLE DOUBS CENTRE CHEVIGNY ST SAUVEUR

2- FEMININE

2.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Match n°27591447 : Coupe BFC Féminine : 1^{er} Tour : BESANCON FOOTBALL – RACING BESANCON du dimanche 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre le dimanche 28 janvier 2024 à 15h00 au terrain Saint Claude 2 à Besançon.

2.2 – REGIONALE 1 FEMININE

Match n°259220689 : Régional 1 féminine : BLANZY US FEMININE – IS SELONGEY/CHEVIGNY du dimanche 17 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour inverser la rencontre le même jour sur les installations du club de IS SELONGEY/CHEVIGNY. La rencontre se déroulera le dimanche 17 décembre 2023 à 14h30 au stade du Réveil à Is sur Tille.

La commission informe les deux clubs que la rencontre retour est de ce fait automatiquement inversée.

2.2 – REGIONALE 2 FEMININE

Match n° 25931399 : Régional 2 Féminine : Poule B : Journée 6 : GJ/GSF DE L'ARCHE – CHAMPAGNOLE/NEY du dimanche 29 octobre 2023

La commission décide de reprogrammer la rencontre de la journée 6 au dimanche 17 décembre 2023 à 14h30 au Stade Municipal à Chaffois.

En effet afin de permettre une équité sportive et de pouvoir déterminer les accédants à la Poule Elite pour la phase championnat de R2F 2023/2024, cette rencontre doit être reprogrammer dans la logique calendrier de la poule.

2.4 – U18 R1 FEMININE

La commission décide de reporter les rencontres suivantes SAMEDI 24 FEVRIER 2024 :

U18 R1 Féminine:

- Poule Elite:
 - 27492064 : AUXERRE STADE – FC VESOUL / LA ROMAINE
 - 27492063 : BLANZY US FEMININE – AS CHATENAY LE ROYAL
- Poule Promotion :
 - 274920665 : LES FINS – DIJON ASPTT

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Phase Championnat :

R1 FUTSAL			
GROUPE ELITE <i>Week-end</i>	GROUPE PROMOTION A <i>En semaine</i>	GROUPE PROMOTION B <i>En semaine</i>	GROUPE PROMOTION D <i>En semaine</i>
DIJON CLENAY F5 DIJON METROPOLE HERICOURT S.GX. BESANCON ACADEMIE SPORTING BESANCON MONTBELIARD BELFORT FC	ST FARGEAU US JOIGNY DIJON METROPOLE 2 <i>Vain. Play Off SL/Y/N</i>	RIOZ ETUZ CUSSEY FUANS FC NEUILLY CRIMM.SENNECE. BAUME LES DAMES	EXINCOURT FUTSAL HERISPORT FUTSAL FRANCHEVELLE ENT. BELFORT OFFEMONT

ACCEDANTS DES DISTRICTS :

- **Doubs Territoire de Belfort / Haute Saône :** FUANS FUTSAL CLUB – ENT. BELFORT FUTSAL / OFFEMONT
- **Côte d'or :** F5 DIJON METROPOLE 2
- **Saône et Loire / Nièvre / Yonne :** *en attente*

ARTICLE 87 - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

A la fin de la phase Automne, les deux premiers de chaque groupe montent en R1 « Élite » phase Printemps, les dix autres équipes sont réparties entre les deux groupes de R1 « Promotion » Printemps auxquels seront ajoutées de deux à six équipes issues des compétitions districts ou inter-districts.

PHASE PRINTEMPS :

La phase Printemps comprend un groupe de R1 « Élite » de six équipes et deux groupes de R1 « Promotion » de chacun six à huit équipes.

- *La R1 « Élite » dispute 10 matches par match Aller/Retour se déroulant le week-end.*
- *Les groupes de R1 « Promotion » disputent X journées par match Aller-Retour se déroulant en semaine avec possibilité de Play-Off.*

A l'issue de la saison 2023/2024, le champion R1 « Élite » participe à la phase d'accession interrégionale futsal.

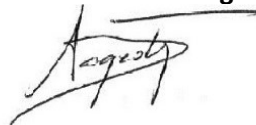
3- FONCTIONNEMENT

3.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :

GUEUGNON : amende de 20 Euros (U16R1 match n° 25921188)

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football